



Séance du 09 décembre 2010

L'an deux mil dix, le 09 décembre à 20H30.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
 Mme VERRECCHIA Brigitte, M.DESPLANCHES Jean-Pierre, Maires-Adjointes,
 Mme JOLY Elisabeth, M.LEROY Christophe, M. Thierry TIXIER, Mme OZANNE Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme SERIEYS Janine, M. CAUBET Octave, M. ROMBI Jean-François,
 Mme Françoise COLLIGNON, Mme LEFEVRE Françoise, Mlle DELORME Stéphanie

Pouvoirs : Mme SERIEYS donne pouvoir à Mme VERRECCHIA, M.CAUBET donne pouvoir à M. DESPLANCHES, M. ROMBI Jean-François donne pouvoir à M. BACQUE, Mme COLLIGNON donne pouvoir à Mme Michèle OZANNE.

Secrétaire de séance : Mme JOLY Elisabeth

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	7	11

Date de la convocation
18 novembre 2010

Date d'affichage
18 novembre 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité
 Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H45.

ORDRE DU JOUR

- 1) Informatique Mairie
- 2) Intercommunalité
- 3) Classes de découvertes 2011
- 4) Subvention Association « Age d'Or »
- 5) Décisions modificatives
- 6) Questions diverses

1 – INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des besoins informatiques permettant d'évoluer vers l'e-administration et la dématérialisation. Il convient de changer les logiciels et le matériel devenus obsolètes.

Après mise en concurrence, la Société « SEGILOG » a été retenue pour la fourniture des progiciels et services. Le contrat d'une durée de trois ans se présente comme suit :

	Montant € HT	TVA 19,60 %	Montant € TTC
DROIT D'ENTREE	1.840,00	360,64	2.200,64
FORFAIT ANNUEL	2.150,00	421,40	2.571,40

La dépense sera prévue au Budget primitif 2011 en section d'investissement, à l'article 2183

Après mise en concurrence, la société « PROMOSOFT » a été retenue pour la mise place d'un nouveau poste informatique avec extension de garantie et services 5 ans site pour un montant total de 2.348,47 € TTC.

Les crédits sont prévus par décision modificative n° 2/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
 ACCEPTE les conditions proposées
 AUTORISE le Maire à signer les contrats.

2 – INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire expose les projets de statuts de la future intercommunalité.
Le périmètre n'étant pas encore défini, le vote est reporté à une date ultérieure.

3 – CLASSES DE DECOUVERTE 2011

Une convention avec la société « Côté Découvertes » est soumise au Conseil municipal.
Le séjour est prévu du mercredi 16 au vendredi 18 mars pour un montant de : 4.505,00 € (17 élèves x 265,00 euros)
La participation proposée est de : 50% COMMUNE
40% FAMILLES
10% APE

Les titres de recettes seront émis par la commune. Les débiteurs paieront à réception des avis de paiement.
Les demandes de délais de paiement seront éventuellement accordées par le Trésorier municipal.
Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2011.
Les enfants seront encadrés par une enseignante et un adjoint technique.
L'arrêté du 6 mai 1985 fixe le montant de l'indemnité versée à l'enseignante à 18,98 €/jour soit un montant de 56,94 euros.
Cette rémunération sera prévue au budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ les conditions proposées
AUTORISE le Maire à signer les contrats.

4 – SUBVENTION ASSOCIATION « AGE D'OR »

Monsieur le Maire explique que la commune doit dédommager l'Association des denrées fournies lors de la fête St LOUP.
Le montant de cette subvention exceptionnelle est de : 70,00 €.
Les crédits sont prévus au Budget 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ les conditions proposées
AUTORISE le versement de cette subvention.

5 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Section Investissement

Article	LIBELLE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
021	Virement du Fonct	Régularisation RAR		4.000,00
2318	Travaux en cours	Intégrés au 21	- 8.000,00	
21312	Bâtiments scolaires	Sanitaires+Electricité		+ 4.500,00
2132	Immeubles	Portail rue Vallée		+ 600,00
2152	Installation voirie	Lanterne EP		+ 700,00
2158	Autre matériel	Chauffe-eau/anti pince doigts		+ 2.200,00
21561	Matériel roulant	Véhicule	- 5.000,00	
2158	Autre matériel	Illuminations		+ 1.700,00
2183	Matériel informatique	1 poste informatique + onduleur		+ 3.300,00

Section Fonctionnement

Article	LIBELLE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
7718	Autres produits	Régularisation RAR		+ 4.000,00
023	Virement en Invest			+ 4.000,00
6558	Autres dépenses		- 300,00	
678	Autres charges	Annulation titres/exercice antérieur)	+ 300,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ la décision modificative n° 2
AUTORISE les modifications de crédit.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h30*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**